RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SARL ABEYL 05

Société à responsabilité limitée
Siège social : 8 Rue Aimé Clément
05000 GAP
En cours d'immatriculation

****

Apport des parts sociales de la SARL MADDALON PEINTURE

Siège : 8 Rue Aimé Clément
05000 GAP
Immatriculée à Gap
Sous le numéro 829 357 870

Rapport du commissaire aux apports

Eurl d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 500 euros - RCS 831952197
APE 6920z
Inscrite à l'ordre des experts comptables de la région Auvergne Rhône Alpes
Et la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Lyon - Riom
4 Allée Fourneyron - 42350 La Talaudière
Tel : [redacted] - Email : [redacted]

KYLENE · CONSEILS

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur des apports

A l'associé unique,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par l'associé unique en date du 11/02/2025, concernant l'apport des parts sociales devant être effectués par Monsieur Benjamin MADDALON à la SARL ABEYL 05, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article R. 225-136 du Code de commerce.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers stipulés.

À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

1. PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Contexte de l'opération

Dans le souci de restructurer son patrimoine, M. Benjamin MADDALON a souhaité faire apport des parts sociales qu'il détient dans la SARL MADDALON PEINTURE à la SARL ABEYL 05.

1.2. Présentation des parties en présence

1.2.1. Personne physique apporteuse

Monsieur Benjamin MADDALON né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] et lié avec Mme Ariane RICHAUD par un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, enregistré à la mairie de Gap le 26/12/2024.

1.2.2. Société bénéficiaire

La société ABEYL 05 en cours de constitution, sous la forme d'une Société à responsabilité limitée, dont le capital sera de 150000 euros, et le siège social fixé [redacted]

1.2.3. Société dont les actions sont apportées

La société dénommée MADDALON PEINTURE, société à responsabilité limitée au capital de 4 000 Euros, immatriculée au RCS de Gap sous le n° 829 357 870.

La société a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 26/04/2017, pour une durée de 99 ans à compter de sa date d'immatriculation. Son siège social est fixé [redacted]

La société a pour activité, la peinture et le revêtement des sols et murs.

Le capital social est fixé depuis la constitution, à 4000 Euros, en rémunération des apports en numéraire et en nature.

Il est divisé en 400 parts sociales de 10 euros chacune de valeur nominale,

1.3. Description de l'opération et présentation des apports

L'apporteur soussigné apporte à la SARL ABEYL 05, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives ci-après, les biens ci-après :

- La pleine propriété des 400 parts entièrement libéré

La valorisation de la pleine propriété des 400 parts apportés, ressort à la somme globale de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000 €), soit 375 euros par titre.

Cette évaluation a été faite sur la base des comptes annuels de la SARL MADDALON PEINTURE, clos les 30/09/2021, 30/09/2022, 30/09/2023 et 31/03/2024, et de la synthèse des 2 méthodes suivantes : capitalisation selon l'EBE corrigé –capacité de remboursement. La valeur en ressortant est de 150 000 euros.

KYLENE · CONSEILS

DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associée de la SARL ABEYL 05 sur la valeur des apports devant être effectués.

Nous avons notamment :

– pris connaissance du contexte de cette opération, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du contrat d'apport ;
– consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale ;
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties ;

2. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous pouvons conclure que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 150 000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital envisagé par la société bénéficiaire de l'apport en nature.

L [redacted] 25

Commissaire aux apports